



COMMUNE DE NISTOS

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal Neste Barousse

Pièce 4.2 - Règlement graphique

Juillet 2025
Echelle 1/7 500
8 32 0950ARTELIA
Passion & SolutionsARTELIA - Agence Sud-Ouest
Hélène 2 Avenue Pierre à Béteille - CS 80111 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 59 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliasgroup.com

Zonage
UA : Zone urbaine de centre bourg ancien
UA1 : Zone urbaine de centre bourg sur Neste et Saint-Laurent-de-Neste
UB : Zone urbaine destinée à l'urbanisation dans le centre bourg ancien d'extension récente
UE : Zone urbaine destinée à l'accueil des grottes de Gorge à Armentia
UD : Zone urbaine dédiée aux équipements de l'intérêt et à la colonie de vacances
Ui : Groupe de construction isolées
Ug1 : Hameau et groupe de construction sans densification
Ur : Hameau
Ud : Dard
Uv : Zone urbaine à vocation de loisirs
Uz : Zone urbaine à vocation d'activités industrielles, artisanales et commerciales
AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
AU0 : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat - Ouverture à l'urbanisation est conditionnée à une modification/révision du PLU
AU1 : Zone à urbaniser à vocation d'activités industrielles, artisanales et commerciales
AU2 : Zone à urbaniser à vocation principale d'activité - Ouverture à l'urbanisation est conditionnée à une modification/révision du PLU
N : Zone naturelle
Nc : Zone naturelle avec préservation des continuités écologiques
Na : Activité économique (artisanales et commerciales, ...) isolées
Nc : Zone naturelle de préserve
Ne : Zone naturelle dédiée aux pâtures et aux expériments d'intérêts coll. ou services publics
Nn : Zone naturelle dédiée au contenu écologique
Np : Zone naturelle de préservation du captage d'eau potable
Nl : Zone naturelle à vocation de loisirs
Npv : Zone naturelle dédiée aux panneaux photovoltaïques
Nt : Zone destinée aux campings, hébergements touristiques
Nz : Zone destinée aux extensions de chambres d'hôtes et gîtes et leurs annexes
Nr : Zone destinée aux activités de restauration
Nth : Zone destinée aux activités touristiques hors campings
A : Zone agricole
Ap : Zone agricole avec enjeux paysagers
Ae : Zone agricole avec préservation des continuités écologiques
Prescriptions
Zone inondable (AZ)
Zone à empêcher de préserver au titre de l'article L.151-20 du CU
Zone hameau à préserver au titre de l'article L.151-20 du CU
Eléments de paysages à préserver au titre de l'article L.151-23 du CU
Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
Patrimoine paysage à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
Secteur de mixité sociale défini au titre de l'article R.151-38, 3 ^e du CU (aux moins 15% des logements créés doivent être de type social)
Secteur Scenari à OMP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU
Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU : mûret
Eléments de paysages à préserver au titre de l'article L.151-23 du CU
Linéaire commercial à préserver au titre de l'article L.151-19 du CU
Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
Eléments de paysages à préserver au titre de l'article L.151-23 du CU
Changement de destination au titre de l'article L.151-11, 2 ^e du CU
Informations
Bande d'inconstructibilité (Article L111-5 du Code de l'urbanisme)

